

Apollonia: mise en examen de deux cadres bancaires

L'enquête cible désormais le Crédit immobilier de France Rhône Ain Alpes

Deux nouveaux cadres bancaires ont été mis en cause, jeudi, dans le dossier de l'escroquerie Apollonia. À l'issue de leur garde à vue, la juge d'instruction marseillaise Catherine Lévy a notifié leur mise en examen pour complicité d'escroquerie en bande organisée à Jean-Noël Vulin et Joseph Parisi, aujourd'hui retraités. Le second fait l'objet d'un contrôle judiciaire lui imposant une caution de 30 000 euros. Au sein du Crédit Immobilier de France-Rhône-Ain-Alpes (Cifraa), ils occupaient récemment encore les postes respectifs de directeur des engagements et directeur de la caisse de l'Ain.

Le Cifraa est l'un des établissements bancaires ayant le plus intensément travaillé avec la société Apollonia, installée à Aix-en-Provence, spécialisée dans la commercialisation de programmes immobiliers vendus à des médecins et autres professions libérales sous le statut de loueur en meublés professionnels. Une pratique de défiscalisation dissimulant en réalité une vaste escroquerie dont le préjudice colossal est évalué à un milliard d'euros. Six cent quatre-vingts victimes se sont constitué partie civile. Pour le Cifraa, les dossiers Apollonia représentaient 10 % des 500 millions de l'activité globale. Mise en examen au printemps, Marie-Christine Ravet, directrice commerciale au sein de la banque, a reconnu "une logique de productivité" amenant le Cifraa à "être dépassé", en l'absence de structures de contrôle. Claude Bodeau, directeur général de Cifraa de 1998 au 16 novembre 2007, a lui aussi été mis en examen.

Les dossiers adressés aux banques par Apollonia étaient falsifiés, notamment les relevés bancaires des emprunteurs engagés, à leur insu, par les commerciaux de la société aixoise, dans un processus de surendettement du fait de la souscription de nombreux prêts pour l'acquisition de



Deux anciens cadres du Crédit Immobilier de France Rhône Ain Alpes (Cifraa) ont été mis en examen. Ils avaient traité avec l'entreprise Apollonia basée à Aix (photo), accusée d'escroquerie. / PHOTO ARCHIVES

lots immobiliers. Une fois "fermées" par Apollonia, les victimes signaient une liasse de documents en blanc notamment une procuration donnée à un notaire pour les acquisitions auprès de promoteurs immobiliers et pour emprunter. Un clerc de l'étude

notariale d'Aix-en-Provence de M^e Jean-Pierre Brines et Cyril Courant, deux des cinq notaires mis en examen, avait traité 4 000 à 4 500 actes pour Apollonia en huit ans. Elle a expliqué aux enquêteurs l'intérêt du recours systématique à la procura-

tion faite au notaire: "Je pense que c'était pour ficeler le client et lui laisser le moins de latitude possible, qu'il ait le moins de temps possible entre chaque étape".

Apollonia, maître d'œuvre de l'escroquerie, jouait sur le cloisonnement entre notaires et clients. Cloisonnement entre notaires et banques. Dans de récentes décisions, la chambre de l'instruction de la cour d'appel observe que les procurations faites aux notaires et recensant la totalité des emprunts de chaque client n'étaient pas annexées aux actes de prêts, "ce qui avait pour effet (sinon pour objet) d'empêcher les banques prêteuses d'être informées de l'endettement global des emprunteurs". Des banques aujourd'hui ciblées par cette instruction qui ébranle des établissements soupçonnés d'une recherche de rentabilité à tous crins. Au mépris de la plus élémentaire prudence.

Luc LEROUX

Trois ans d'une colossale enquête

Ce dossier qui met en émoi le monde notarial et bancaire débute, le 10 avril 2008, par une plainte de trente clients d'Apollonia - ils sont aujourd'hui 680 parties civiles - découvrant un surendettement qu'ils ne soupçonnaient pas. Ces médecins pensaient préparer leur retraite en bon père de famille et se retrouvent avec un endettement de plusieurs millions. En février 2009, le patron d'Apollonia, Jean Badache, résident suisse fortuné (luxueuses propriétés à Cassis, Crans-Montana et au Maroc, voitures de luxe

et jet privé) est placé en détention ainsi que ses principaux commerciaux. En novembre 2009, perquisitions dans les études de deux notaires aixois et celle d'un marseillais. En janvier 2010, M^e Jean-Pierre Brines, Cyril Courant et Philippe Jourdeneaud sont mis en examen et placés en détention provisoire deux mois et demi. Deux notaires lyonnais sont aussi inquiétés puis, au printemps, l'enquête s'oriente vers les intermédiaires en opérations de banque et les établissements de crédit.